

essayant vainement de prouver que nous ne prêchons pas d'exemple.

Le député dit que les relations fédérales-provinciales exigent la coopération des deux parties. Nous sommes d'accord là-dessus. Nous l'avons souvent dit et nous mettons ce principe en pratique. Elle dit que les provinces devraient avoir leur mot à dire dans le processus décisionnel du gouvernement fédéral. Nous sommes d'accord, mais nous aimerions qu'elle ajoute, pour compléter la déclaration que je viens de citer, que le gouvernement fédéral devrait également avoir son mot à dire dans le processus décisionnel des provinces, du moins dans certains domaines.

Le député déclare que dans les domaines d'intérêt commun ou de compétence mixte, le gouvernement fédéral ne devrait pas adopter d'attitude intransigeante. Encore une fois nous sommes d'accord. Elle dit que le ministre des Finances (M. Chrétien) aurait dû élaborer les différents postes de son budget de février dernier. Le gouvernement est parfaitement d'accord avec cette idée, et c'est ce que le ministre des Finances a fait.

Pourquoi faire tant d'histoires? C'est que les progressistes conservateurs s'accrochent désespérément à tout ce qui pourrait leur éviter d'être emportés lors des prochaines élections fédérales.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Pour ma part, je n'ai pas besoin de m'accrocher à quoi que ce soit pour dire qu'en ce qui concerne la taxe de vente, non seulement les provinces ont-elles été consultées, mais leurs idées ont exercé une influence déterminante sur la teneur du budget que le ministre des Finances a présenté le 10 avril.

L'idée qu'une réduction de la taxe de vente pourrait constituer, compte tenu des circonstances actuelles, le stimulant le plus efficace ne nous est pas tombée du ciel. Elle a fait l'objet de débats publics depuis plus d'un an au Canada. Mon collègue le ministre des Finances en avait touché un mot à ses homologues provinciaux lorsqu'il les a rencontrés en octobre dernier. L'idée fut à nouveau abordée par certains représentants des provinces à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances tenue en décembre dernier en préparation du sommet économique canadien. Des membres éminents du monde des affaires et, entre autres, le trésorier de l'Ontario ont répété énergiquement et publiquement les arguments en faveur de cette mesure tout au long de ces derniers mois.

On n'a pas essayé à la conférence des premiers ministres d'arrêter les détails de la planification budgétaire ni même d'en arriver à une entente à ce sujet. Les chefs des gouvernements ont plutôt cherché à s'entendre sur des principes généraux qui pourraient guider et harmoniser leurs initiatives à moyen et à long terme. On s'est ainsi notamment entendu sur la nécessité de veiller à ce que, et je cite les termes du communiqué final de la conférence:

... le taux moyen de croissance des dépenses gouvernementales (soit) maintenu à un pourcentage en deçà de la courbe de croissance du P.N.B. ou du produit provincial brut.

Le ministre des Finances a donc annoncé dans son exposé budgétaire que le plafonnement des dépenses fixé plus tôt par le président du Conseil du Trésor (M. Andras) pour l'année financière 1978-1979 allait être abaissé de 350 millions de dollars. La plupart des budgets provinciaux ont donné pareille-

ment suite à cette entente fédérale-provinciale sur la restriction des dépenses.

Les concessions fiscales proposées par le ministre des Finances pour les dépenses de recherche et de développement, les méthodes de récupération du pétrole, l'amélioration des usines et l'amortissement des projets non classiques, traduisent également les préoccupations exprimées par les provinces à la conférence des premiers ministres. Quant au crédit fiscal accordé aux chemins de fer, il répond aux inquiétudes formulées en privé par les représentants des provinces, tant à la conférence des premiers ministres qu'au cours des réunions préparatoires.

Mais les premiers ministres ont également convenu, lors de leur réunion de février, et je cite encore une fois le texte du communiqué final de la conférence, que:

Les instruments généraux de la politique monétaire et fiscale devraient servir à stimuler la demande, ce qui entraînerait la croissance voulue de la productivité et de l'emploi et la diminution du taux d'inflation.

C'est cet accord qui a inspiré à mon collègue le ministre des Finances l'idée de proposer aux provinces une réduction de la taxe de vente financée conjointement. On a pu se rendre compte bientôt que ce moyen fiscal était de beaucoup le plus propre à assurer aussi bien une croissance accélérée de la demande qu'un ralentissement de la spirale inflationniste.

En étant pour l'instant arrivé à cette conclusion, le ministre des Finances et ses fonctionnaires ont entrepris ce qui est probablement la ronde de consultations fédérales-provinciales préparatoires au budget la plus mouvementée de toute notre histoire financière.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Ils ne l'ont pas fait uniquement par téléphone, et je ne peux comprendre l'énerverment et les inquiétudes qui agitent le député de Kingston et les Îles au sujet de l'usage du téléphone comme moyen de communication. De toute manière, cela ne s'est pas passé uniquement par téléphone, comme l'a laissé entendre le député hier, le ministre a eu également toute une série de réunions avec ses homologues provinciaux.

● (1732)

Aussi, pour que tout le monde soit bien au courant, je vais vous donner les dates de ces consultations. Le jeudi 23 mars, le ministre des Finances s'est entretenu par téléphone avec M. McKeough, de l'Ontario, et M. Parizeau, du Québec, au sujet de la proposition sur la taxe de vente.

Le vendredi 24 mars, le ministre a été en rapport avec M. Parizeau, pour discuter de la taxe de vente et d'autres questions.

Le lundi 27 mars, le lundi juste après Pâques, le ministre adjoint des Finances a rejoint tous ses homologues provinciaux, à l'exception de M. Collins, de l'Alberta, où, comme le sait le député, il n'y a pas de taxe de vente. Les responsables des finances ont examiné et débattu la proposition et une série de réunions a été organisée pour mercredi.

Le mardi 28 mars, les derniers arrangements ont été pris pour rencontrer les hauts fonctionnaires provinciaux des finances mercredi. A ce moment-là, le ministre des Finances avaient essayé de rejoindre tous ses homologues provinciaux et il avait parlé à tous, sauf aux ministres des Finances de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.